

Consultation régionale entre les organisations des peuples autochtones d'Afrique et le Programme ONU-REDD, sur les processus de consentement libre, informé et préalable et les mécanismes de recours pour les activités du Programme ONU-REDD

compte-rendu d'atelier

---

PROGRAMME ONU-REDD

## CONTEXTE

Le Programme ONU-REDD, en collaboration avec les organisations régionales des peuples autochtones et les représentants de la société civile d'Afrique (OSC) auprès du Conseil des Politiques du Programme ONU-REDD, et avec le soutien du Bureau Pays du PNUD en Tanzanie, ont convoqué un atelier de quatre jours, qui s'est tenu du 24 au 27 janvier, au Ngurdoto Rainforest Lodge à Arusha, en Tanzanie, pour faire avancer le développement de consignes concernant le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) et les Mécanismes de Recours pour le Programme ONU-REDD. L'atelier a réuni 53 participants provenant d'organisations de Peuples Autochtones (PA) et de la société civile nationale et locale, représentant les pays pilotes et partenaires du Programme ONU-REDD. Parmi les autres participants figuraient des représentants d'agences de l'ONU, de la Banque Mondiale et d'organisations internationales de recherche et de la société civile. Les 11 pays de la région Afrique qui étaient représentés étaient le Cameroun, la République centrafricaine, la République Démocratique du Congo (RDC), le Gagon, le Kenya, le Nigeria, la République du Congo, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie. Le lecteur trouvera la liste complète des participants à l'Annexe 1.

### Objet et résultats de la consultation

La consultation constituait la troisième étape d'un processus qui en compte quatre et a commencé par une [consultation régionale sur le CLIP et les Mécanismes de Recours pour la région Asie-Pacifique](#)<sup>1</sup> qui s'est tenue au Vietnam en juin 2010. Cette consultation a été suivie d' [une consultation régionale pour la région Amérique Latine et Caraïbes](#)<sup>2</sup> en octobre 2010. Suite à cette consultation pour la région Afrique, la quatrième étape du processus consistera à synthétiser les apports des trois ateliers régionaux et à ouvrir les projets de consignes mondiales résultantes à un processus de commentaire et de contribution par le public. Enfin, les consignes seront ajoutées à une annexe au projet conjoint de [Consignes sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation à REDD+ avec accent mis sur la participation des peuples autochtones et des communautés dépendantes de la forêt](#)<sup>3</sup>, fruit de la collaboration entre le Programme ONU-REDD et le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF) (ci-après le « projet conjoint de Consignes sur l'Engagement des Parties Prenantes »). Ce projet de consignes s'appliquera à l'ensemble des activités du Programme ONU-REDD et guidera les activités de CLIP au niveau national.

Ce travail constitue une composante essentielle des objectifs du Programme ONU-REDD en matière d'engagement des parties prenantes. Comme cela est souligné dans le projet conjoint de Consignes sur l'engagement des parties prenantes, le Programme ONU-REDD est mandaté pour soutenir la mise en oeuvre de la Déclaration de l'ONU sur les Droits des Peuples Autochtones (DDPA). L'un des grands principes qui sous-tendent le Programme ONU-REDD est que le droit au consentement libre, informé et préalable est essentiel pour garantir la participation totale et effective des PA et des autres communautés dépendantes de la forêt dans les processus de définition des politiques et de prise de décision dans le cadre des activités du Programme ONU-REDD.

---

<sup>1</sup> [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=cat\\_view&gid=756&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=756&Itemid=53)

<sup>2</sup> [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=cat\\_view&gid=860&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=860&Itemid=53)

<sup>3</sup> [http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/Nov2010/FCP\\_F%20UN-REDD%20Stakeholder%20Guidelines%20Note%20Draft%2011-17-10.pdf](http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/Nov2010/FCP_F%20UN-REDD%20Stakeholder%20Guidelines%20Note%20Draft%2011-17-10.pdf)

Le principal résultat de cette consultation sera un ensemble de projets de consignes pour le CLIP et les Mécanismes de Recours pour la région Afrique, qui servira de point de départ à des consignes mondiales pour le CLIP et les Mécanismes de Recours pour le Programme ONU-REDD.

### **Processus de l'atelier**

L'atelier était divisé en deux composantes :

#### *Composante 1 – Présentation de REDD+, du CLIP et des Mécanismes de Recours (Jours 1 et 2)*

Une série de présentations et de sessions de questions/réponses se sont tenues pour donner aux participants un aperçu des principes et des modalités opérationnelles de REDD+, ainsi que pour introduire les grands concepts, les idées et les débats qui entourent les problématiques de CLIP et de Mécanismes de Recours.

#### *Composante 2 – Travail en groupes visant à mettre au point des consignes détaillées (Jours 3 et 4)*

La deuxième moitié de l'atelier était centrée sur du travail intensif en groupes visant à discuter des principales problématiques et à mettre au point des recommandations détaillées pour la mise au point de consignes pour le CLIP et les Mécanismes de Recours. Les participants étaient répartis en 6 groupes :

- Les groupes 1 et 5 ont examiné le projet consolidé de consignes mises au point durant les consultations Asie-Pacifique et Amérique Latine et Caraïbes, pour ensuite développer la signification du Consentement Libre, Informé et Préalable en termes pratiques et dans le contexte africain ;
- Les groupes 2 et 6 ont développé des principes et des consignes concernant les mécanismes de recours.
- Le groupe 3 a mis au point des principes et consignes pour les processus de consultation et a rédigé un plan d'action de consultation qui puisse être adapté au niveau national ; et
- Le groupe 4 s'est intéressé à la manière dont les consignes pouvaient se traduire en action nationale, et notamment quelles conditions propices seraient nécessaires pour y contribuer.

[Note : Les groupes 1-4 étaient anglophones, tandis que les groupes 5 et 6 étaient francophones].

Chaque groupe a rendu compte de ses conclusions initiales à la fin du 3ème jour, ce qui a donné lieu à des commentaires et à une discussion avec l'ensemble des participants. Après avoir intégré ces contributions lors d'un autre travail de groupe qui s'est tenu le 4ème jour, les suggestions finales pour chaque domaine ont été présentées dans l'après-midi du dernier jour de l'atelier.

## **RÉSUMÉ DES PROBLÉMATIQUES POSÉES**

Les participants ont soulevé plusieurs questions et problèmes durant l'atelier. Ces éléments sont présentés de manière plus détaillée dans les sections ci-dessous. Parmi les principales questions posées figuraient notamment les suivantes :

- Les besoins spécifiques de la région Afrique étant donné les différents défis auxquels sont confrontés les PA dans cette région.
- La nécessité de sensibiliser et de développer les capacités des agences gouvernementales et de l'ONU à prendre en charge les problématiques des PA dans cette région.
- L'importance d'une participation totale et du développement des capacités des ONG et des OC à soutenir la mise en oeuvre des consignes et à assurer la continuité.
- La difficulté à assurer une représentation adéquate dans le contexte africain et la nécessité de

développer des méthodes pour traiter ce problème.

- La nécessité, pour le Programme ONU-REDD, d'assurer l'intégrité des standards tout en poursuivant les exercices d'harmonisation et de collaboration avec les autres agences et institutions.
- L'importance de protéger et de renforcer les droits des PA et des communautés locales à travers l'application des consignes.

## PRÉSENTATION DES SESSIONS

[Le lecteur est invité à se reporter à l'Annexe 2 pour l'ordre du jour complet ; toutes les présentations peuvent être téléchargées à partir de l'[espace de travail en ligne](#) du Programme ONU-REDD].

### JOUR UN : PRÉSENTATIONS D'INTRODUCTION ET DISCUSSION PLÉNIÈRE

Le discours d'ouverture a été prononcé par le **Dr. Felician Kilahama, Directeur de la Division des Forêts et de l'Apiculture du Ministre des Ressources Naturelles et du Tourisme** et **M. Richard Muyungi, Directeur Adjoint de l'Environnement du Bureau du Vice-Président**, qui ont souhaité aux participants la bienvenue dans le pays et ont développé la question de la participation de la Tanzanie et de son désir de soutenir REDD+. Ensuite, des commentaires d'ouverture ont été émis par **M. Elifuraha Laltaika** du **CORDS** (Community Research and Development Services), en Tanzanie, **M. Pacifique Mukumba** du **CAMV** (Centre d'accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables), en RDC et **Mme Gertrude Lyatuu, Chef d'Équipe pour l'Énergie et l'Environnement du Bureau Pays du PNUD en Tanzanie**, qui a placé l'atelier dans le contexte du mandat global du Programme ONU-REDD.

Le reste de la journée a été consacré à une série de présentations techniques visant à aider les participants à se faire une idée commune de l'historique et du statut actuel de REDD+ et du Programme ONU-REDD. La première présentation, donnée par **Tim Boyle, Coordinateur Régional du Programme ONU-REDD pour l'Asie Pacifique**, a permis d'introduire les concepts sous-jacents de REDD+. Ont notamment été passés en revue : l'attestation de la science ; l'historique institutionnel de REDD+ dans le processus CCNUCC la structure institutionnelle et les implications de REDD+ à chaque niveau (par ex. aux niveaux local, national, régional et mondial) ; et la pertinence de ces problématiques pour les PA et la société civile.

**Tom Twining-Ward** et **Josep Gari, Conseillers Techniques Régionaux du Programme ONU-REDD pour la région Afrique**, ont présenté les travaux du Programme ONU-REDD dans la région, passant notamment en revue leur état d'avancement en Zambie, en Tanzanie, en RDC et au Nigéria. En Tanzanie, cela comprend l'existence de fonds permettant de mener une étude sur le statut des PA dans le pays ; des activités planifiées pour définir le rôle des PA dans le processus REDD+ ; et une revue des points de vue des peuples locaux concernant le potentiel de REDD+. Parmi les approches intéressantes proposées par la RDC figurent une commission intermédiaire sur les organisations de la société civile et des peuples des forêts qui est engagée dans le processus REDD+. Des activités visant à développer les cadres d'engagement des parties prenantes et à procéder à des consultations sont en cours en Zambie et au Nigéria. Les activités préliminaires de REDD+ au Soudan, en République de Centrafrique et au Gabon, ont également été présentées. Les présentateurs ont noté que la nécessité d'une consultation complète avec les PA et les autres communautés dépendantes de la forêt, ainsi qu'avec un plus large éventail de services gouvernementaux, demeure un défi important pour la Zambie et la Tanzanie.

**Haddy J. Sey, Spécialiste du Développement Social du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF), accueilli par la Banque Mondiale,** a complété la présentation qui l'a précédé avec un aperçu des travaux du FPCF dans la région. Il s'est notamment intéressé à la valeur de partenariats forts pour le soutien à REDD+ et a examiné la structure de gouvernance du FPCF, ainsi que le statut du portefeuille et de l'engagement actuels du FPCF vis-à-vis de l'engagement des parties prenantes dans la région Afrique. Il a entre autres examiné les garde-fous sous-jacents et les politiques opérationnelles concernant les PA et les autres communautés dépendantes de la forêt qui guident les actions du FPCF, en centrant son attention sur le rôle de l'Évaluation Stratégique Sociale et Environnementale (ESSE) et du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) dans le renforcement des garde-fous sociaux dans le processus de Préparation à REDD+ pris en charge par le FPCF.

**Kanyinke Sena du Comité de Coordination des Peuples Autochtones d'Afrique (CCPAA)** a donné une présentation sur les Peuples Autochtones et Tribaux et les Autres Communautés Dépendantes de la Forêt et REDD+ en Afrique : Problématiques et questions concernant REDD+ et les droits des parties prenantes. Il a indiqué que le contenu de la présentation avait été mis au point à travers des discussions par courriel avec d'autres points focaux des PA. Il a développé plusieurs questions importantes, notamment : les problèmes liés au fait de baser REDD+ sur des systèmes de marché sujets à d'éventuelles défaillances (par ex. la bourse de crédits de carbone de Chicago) ; les problèmes liés à la gestion transfrontalière ; le lien entre les moyens de subsistance locaux et REDD+ en tant que problématique mal examinée ; la menace des systèmes de gestion de communauté basés sur l'accaparement de terres et le démantèlement en faveur de la propriété privée ; la définition de qui possède le carbone ; et le défi d'assurer le recours adéquat.

Une présentation de clôture a été donnée par les représentants des **PA et de la société civile auprès du Conseil des Politiques du Programme ONU-REDD pour l'Afrique, Elifuraha Laltaika et Pacifique Mukumba**, sur la Participation des PA et des autres communautés dépendantes de la forêt et des OSC dans le Programme ONU-REDD. M. Laltaika a noté qu'en dépit du fait que les gouvernements reconnaissent insuffisamment les communautés de PA et leurs problèmes, les groupes de PA en Afrique s'organisent et s'engagent actuellement dans REDD+. Il a également analysé la manière dont les structures de gouvernance du Programme ONU-REDD et le FPCF abordent chacune de manière différente le problème de la représentation des PA, et a réfléchi au rôle et à la valeur des représentants des PA par rapport à ces deux initiatives pour soutenir les intérêts des PA dans un cadre plus vaste. M. Mukumba s'est intéressé aux obligations opérationnelles spécifiques des représentants de PA et des OSC vis-à-vis du Conseil des Politiques du Programme ONU-REDD et a décrit l'état d'avancement de certaines des activités dans lesquelles ils sont engagés, notamment des consultations au niveau national dans la région Afrique.

La discussion plénière du premier jour a abordé plusieurs questions, que l'on peut résumer comme suit :

- *La reconnaissance du terme « peuples autochtones » en Afrique* : Les participants se sont montrés préoccupés par la réponse standard de bon nombre de gouvernements, qui affirment que la plupart des peuples d'Afrique peuvent être considérés comme « autochtones ». Ils avaient le sentiment que cela traduisait une ignorance de la situation des groupes qui s'identifient comme autochtones et ont des liens historiques et culturels forts et distincts avec certains territoires, et ne reconnaissent pas comme il le fallait la marginalisation de ces groupes. Il est craint que les pays les moins progressistes puissent par conséquent affaiblir la participation des PA à REDD+. Le [Rapport de 2005 du Groupe de Travail des Experts de la Commission Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples sur les Populations/Communautés](#)

[Autochtones](#)<sup>4</sup> présente quelques-unes des définitions les plus claires, ainsi qu'un éclairage, sur cette question. Nous suggérons que ce document soit considéré comme un guide faisant autorité. REDD+ a joué un rôle important dans la mise en exergue de ces problématiques : par ex., en RDC, le terme de « Peuples Autochtones » n'était pas accepté par le passé ; en revanche, aujourd'hui, il est inclus dans les documents nationaux de REDD+ ; au Congo-Brazzaville ILO 169 a fini par être accepté, ce qui renforce les possibilités de promotion des droits des PA. Nombreux sont les participants qui ont de nouveau insisté sur le fait qu'il est important de ne pas s'attacher à des définitions, qui peuvent souvent s'avérer réductrices, et au contraire centrer toute l'attention sur les grandes problématiques que son le soutien aux groupes marginalisés et le fait de rendre les consignes aussi pratiques que possibles.

- *Problématiques de développement durable pour les communautés et de partage équitable des avantages* : Il est nécessaire de procéder à des analyses adéquates du rapport entre coût et avantages pour faire en sorte que les communautés prennent les meilleures décisions en fonction de leurs objectifs de développement durable, que cela suppose ou non l'utilisation extractive des forêts ; chaque communauté/gouvernement doit prendre sa décision selon qu'il/elle pense ou non que le bénéfice de REDD+ sera plus avantageux que d'autres utilisations. En outre, les participants pensent que les groupes chargés de la déforestation ne devraient pas être les seuls à tirer les avantages du programme. Les PA et les autres communautés dépendantes de la forêt ne doivent pas renoncer aux avantages du programme du seul fait qu'ils n'ont aucun ou peu d'impact négatif sur les forêts. Un mécanisme de paiement doit par conséquent être soigneusement mis au point en tenant compte d'objectifs sociaux et environnementaux clairement définis.
- *La protection des droits des PA et des autres communautés dépendantes de la forêt* : L'accaparement des terres par des gouvernements potentiellement corrompus est perçu comme une menace légitime, qui nécessite des garde-fous extrêmement robustes, par ex. au Kenya le gouvernement a déjà exprimé un intérêt renforcé pour les forêts et commence à condamner certaines zones boisées. Il faut également une solide base juridique pour protéger les droits des PA et pour faire en sorte que REDD+ se traduise dans la législation nationale.
- *Faire en sorte que les gouvernements et les agences de l'ONU dans les pays soutiennent les PA et les communautés locales* : Le personnel des gouvernements et de l'ONU au niveau des pays ont souvent du mal à comprendre et à faire preuve d'empathie vis-à-vis des problèmes des AP, érigeant ainsi une barrière à la participation et à l'inclusion de ces derniers. Bien que des gouvernements africains aient participé à la rédaction de la DDPA, il n'y a pas suffisamment de communication entre agences au sein des gouvernements ; certaines agences ne réalisent pas qu'elles ont un important rôle à jouer dans la défense des droits des PA. Ces acteurs ont besoin de développement des capacités et de sensibilisation quant aux problèmes des PA, ainsi que quant aux obligations des gouvernements et de l'ONU ; cela permettrait de faciliter l'engagement des PA dans REDD+. REDD+ est souvent l'un des nombreux domaines dont doit s'occuper le personnel de l'ONU dans les pays ; il est possible qu'il ne soit pas spécialiste de ces questions. Il convient cependant de noter que ces problèmes sont transversaux et pertinents par rapport à d'autres priorités traitées par l'ONU dans le cadre de ses travaux.

---

<sup>4</sup> <http://iwgia.synkron.com/graphics/Synkron-Library/Documents/publications/Downloadpublications/Books/AfricanCommissionbookEnglish.pdf>

- *Différences entre ONU-REDD et les standards du FPCF* : Le processus d'harmonisation entre le Programme ONU-REDD et le FPCF aboutira à des standards différenciés. Les consignes de CLIP et de recours ne s'appliqueront pas au FPCF, dans la mesure où ce dernier est lié par les garde-fous de la Banque Mondiale, qui ne nécessitent actuellement pas de « consentement ». Il est inquiétant d'observer que le FPCF ne peut pas adopter le consentement de manière formelle et que la politique de la Banque Mondiale en matière de PA ne reconnaît les droits coutumiers et n'a pas de définition de la notion de « soutien de la communauté au sens large ». Il est à noter que cette politique est en cours d'examen et est susceptible d'évoluer ; par exemple, l'aile de la Banque Mondiale chargée du secteur privé, la Coopération Financière Internationale (CFI) envisage d'adopter le CLIP dans son intégralité. Il semblerait que le fait de disposer de mécanismes de recours robustes pourrait être plus important que d'adopter le « consentement ». L'exemple de l'utilisation efficace du panel d'inspection de la Banque Mondiale en RDC a été donné.

Le Programme ONU-REDD et FPCF se sont efforcés de travailler en étroite collaboration dans les pays où ils sont tous deux représentés. La RDC en est le meilleur exemple, mais parmi les autres pays, l'on peut citer le Cambodge, qui est un pilote pour l'approche des Partenaires de Livraison Multiples. Il est probable que les activités du Programme ONU-REDD soient mises en oeuvre aux côtés des activités du FPCF et qu'ensemble elles constituent un puissant soutien. Lorsque les entités qui appliquent le Programme ONU-REDD exerceront des activités visant à rechercher le CLIP, le tout constituera un processus unique susceptible de comprendre les activités du FPCF. Le fait que la coordination et la coopération entre les deux initiatives se fassent au niveau le plus élevé fait qu'il est probable que cela ne posera aucun problème. Cependant, il est inquiétant de constater qu'au niveau des communautés, il est difficile de distinguer entre le Programme ONU-REDD et le FPCF ; d'ailleurs, la présentation de consignes conjointes risque de susciter la confusion et de poser des problèmes.

- *La nécessité d'un apprentissage entre les pays* : Il est possible qu'une plate-forme formelle visant à soutenir les échanges entre pays puisse faire de REDD+ un processus plus énergique. Le Programme ONU-REDD encourage l'apprentissage entre pays (par ex. atelier régional d'échange d'informations pour l'Asie Pacifique en novembre 2010). Le Partenariat REDD+ est une initiative distincte soutenue par le Programme ONU-REDD et qui compte parmi ses principaux objectifs l'échange d'informations et l'apprentissage.
- *Encouragement du développement des capacités au niveau de la population* : Ceci représente un besoin important et il ne faut pas sous-estimer les ressources nécessaires à cet effet. Il est possible qu'il y ait un fossé entre les activités présentées dans les Propositions pour la Préparation à la REDD (Readiness Preparation Proposals ou R-PP) et les documents du Programme National et les budgets prévus à cet effet.
- *Position de la Norvège sur les problèmes des PA* : M. Simon Milledge, représentant du gouvernement norvégien, a observé que la Norvège souhaite soutenir des garde-fous : (1) au niveau international en soutenant uniquement le Programme ONU-REDD et le FPCF pour créer la politique et l'architecture opérationnelle pour REDD+, y compris le soutien aux PA et le développement de garde-fous ; et (2) au niveau national en soutenant la souveraineté des gouvernements nationaux et la société civile - 1/3 des fonds norvégiens (32 millions de dollars) vont à la société civile pour permettre une étroite collaboration avec les communautés et encourager celles-ci à contribuer à la politique et à la gouvernance, ainsi qu'à la sensibilisation. Il

a en outre noté que REDD+ crée une nouvelle urgence vis-à-vis de bon nombre de vieux sujets de préoccupation socio-économiques et relatifs aux droits de l'homme et que nous devons apporter des solutions à ces questions, plutôt que d'identifier les problèmes et les défis. Cela suppose de fournir les bonnes informations aux individus chargés de définir les politiques/aux décideurs.

## **JOUR DEUX : PRÉSENTATIONS SUR L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DANS REDD+ ET LE CLIP, SUIVIES D'UNE DISCUSSION PLÉNIÈRE**

La journée s'est ouverte avec une présentation sur le Contexte et le Cadre Légal du CLIP et le Système des Nations Unies, donnée par **Kristen Hite du Centre de Droit Environnemental International (Center for International Environmental Law ou CIEL)**. Cette présentation a décrit les instruments juridiques qui constituent le socle sur lequel peut être mis en oeuvre le CLIP. Elle a également examiné les voies de recours potentielles, avec notamment une évaluation des mécanismes existants, puis s'est intéressée aux fonctions possibles d'un mécanisme de plaintes, aux différentes formes de recours, ainsi qu'aux mesures de précaution à envisager. La présentation a souligné le large spectre des possibilités à envisager hormis une action en justice formelle.

**Justin Kenrick du Programme des Peuples des Forêts (Forest Peoples Programme ou FPP)** a ensuite donné une présentation sur les Principaux problèmes et questions à résoudre en appliquant le CLIP. Il a examiné quelques-unes des problématiques opérationnelles posées par l'application du CLIP et qui doivent être prises en compte ; il s'est appuyé sur les constats d'une étude sur le Consentement Libre, Informé et Préalable et la Gestion Durable des Forêts dans le Bassin du Congo<sup>5</sup> pour illustrer ses propos. La présentation a insisté sur le fait que le terme « peuples autochtones » doit être perçu comme une manière de centrer l'attention sur les problèmes de pouvoir et de marginalisation ; bien qu'il puisse y avoir de nombreux groupes ethniques, il convient de se concentrer sur ceux qui sont structurellement subordonnés aux autres. Dans le cadre de REDD+, les groupes auxquels il convient de s'intéresser doivent être ceux qui sont très attachés à la forêt et qui sont considérés par les communautés avoisinantes comme étant les « premiers peuples ». La présentation a également abordé les sujets suivants : l'importance de reconnaître les droits coutumiers de ces groupes, qui sont des droits établis, que la loi les reconnaisse formellement ou non ; le souci que les garde-fous du CLIP puissent se trouver affaiblis dans le modèle de texte des R-PP du FPCF en cours de rédaction ; et les questions relatives au droit de veto des communautés.

**Gaya Sriskanthan, du Programme ONU-REDD**, a donné une présentation sur l'Approche du Programme ONU-REDD pour assurer l'engagement des parties prenantes, le CLIP et les mécanismes de recours. Ont notamment été abordés : l'obligation du Programme ONU-REDD d'honorer les standards internationaux en matière de droits de l'homme, y compris les principes qui régissent la consultation, la représentation et le CLIP ; la relation de collaboration entre le Programme ONU-REDD et le FPCF ; et la structure de gouvernance du Programme ONU-REDD, y compris les dispositions de représentation des PA et de la société civile au Conseil des Politiques du Programme ONU-REDD et les dispositions du Groupe Consultatif Indépendant sur les Forêts, les Droits et le Changement Climatique.

Une présentation du Projet de Consignes concernant le CLIP et les Mécanismes de Recours rédigé par les participants aux consultations des régions Asie Pacifique et Amérique Latine et Caraïbes a été donnée

---

<sup>5</sup> <http://www.gfbv.ch/pdf/fpic%20congo%20report%20english.pdf>

par **Nina Kantcheva, du Programme ONU-REDD**. Elle a décrit le processus de rédaction de ces consignes et les principes sur lesquels sont basés le CLIP et le Recours. Les principales questions concernant les termes 'libre', 'préalable', 'informé' et 'consentement' ont été abordées et les étapes suivantes du processus de mise au point des consignes en matière de CLIP et de Recours ont été explicitées.

L'après-midi a donné lieu à trois présentations de pays sur Le processus d'engagement des parties prenantes et les implications pour le CLIP en RDC, en Tanzanie et en Zambie. **Adrien Sinafasi Makelo, de Dignité Pygmée (DIPY) / Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA)** et **Roger Muchumba, du Groupe de Travail Climat-REDD de la Société civile (GTCR)** ont donné une présentation sur la RDC en notant que les principes du CLIP ne sont ni bien compris ni bien représentés dans les instruments juridiques et de politique en RDC. Cette absence de sensibilisation risque de freiner l'intégration du CLIP à l'échelle nationale. La participation de la société civile dans REDD+ à ce jour a été examinée et il a été souligné que le leadership autochtone doit être soutenu. **Charles Meshack, du Tanzania Forest Conservation Group (TFCG)** a donné une présentation de la Tanzanie, au cours de laquelle il a décrit le statut de REDD+ dans ce pays et la participation des parties prenantes au processus à ce jour. Il a souligné quelques-uns des sujets de préoccupation les plus courants des communautés à propos de REDD+, y compris les craintes concernant l'accaparement des terres et les doutes à propos du partage équitable des avantages. Au vu de l'expérience tanzanienne, plusieurs suggestions ont été formulées, notamment : l'assurance d'un guidage institutionnel fort pour les processus de CLIP et une bonne coordination ; le fait de faire participer des partenaires ayant déjà une solide expérience de l'engagement des parties prenantes ; le fait de disposer d'un plan clair d'engagement des parties prenantes ; le fait d'investir dans le développement des capacités et de renforcer les structures sociales/institutionnelles existantes ; et le fait de garantir une communication claire à propos des opportunités et des coûts. Dans sa présentation sur la Zambie, **Robert Chimambo, du Zambia Climate Change Network**, a souligné la manière dont ont été utilisés les processus participatifs dans la rédaction du Document du Programme National Conjoint (National Joint Programme ou NJP) dans le cadre du Programme ONU-REDD, en faisant remarquer que cela avait permis de construire le consensus et la propriété et avait rendu possible une compréhension commune de ce que représente REDD+ dans le contexte de la Zambie. Il a fait remarquer que, bien que le processus ait été initialement dirigé par le gouvernement, sa mise en oeuvre devrait être effectuée à travers diverses parties prenantes.

Cela fut suivi de deux présentations sur les Expériences de mise en oeuvre du CLIP et d'autres processus semblables en Afrique. **Gino Cocchiaro, de Natural Justice: Lawyers for Communities and the Environment**, a donné une présentation sur les approches existantes qui pourraient être appliquées à REDD+, en se focalisant sur les expériences mondiales et régionales de National Justice avec les Protocoles de la Communauté Bioculturelle (Biocultural Community Protocols ou BCP). **Abdon Awono, du Centre de recherches internationales sur les forêts (Center for International Forestry Research ou CIFOR)** a décrit une étude comparative de REDD+ que mène CIFOR depuis un certain temps ; il a centré son exposé sur les recherches effectuées au Cameroun et en Tanzanie et qui s'intéressent au niveau de participation des communautés et aux perceptions locales de REDD+.

La dernière présentation a été donnée par **Tim Boyle, Coordinateur Régional du Programme ONU-REDD dans la région Asie-Pacifique**. Elle a porté sur le Processus de CLIP pilote du Programme ONU-REDD au Vietnam, qui a été mené en 2010 pour obtenir des communautés qu'elles consentent à s'engager dans les activités du Programme ONU-REDD et a constitué une opportunité d'apprentissage du CLIP pour le gouvernement, les communautés et le Programme ONU-REDD. La présentation contenait une présentation détaillée du processus, des outils, des techniques et des coûts estimés du processus en huit étapes mis en oeuvre au Vietnam. Ensuite, les participants ont pu visionner un court documentaire sur le processus de CLIP dans ce pays. Le Dr. Boyle a observé que l'un des enseignements

tirés de cela est que la communauté a besoin de plus de temps pour ses discussions internes avant de parvenir à une conclusion.

Les principales problématiques soulevées durant la discussion plénière sont énoncées ci-dessous :

- *Dans quelle mesure les pays sont-ils obligés d'adhérer aux consignes concernant le CLIP et le Recours ?* Dans les cas où la terre appartient à l'état ou lorsque les droits coutumiers sur la terre ne sont pas reconnus comme il le faudrait, la possibilité pour les communautés de véritablement décider n'est pas très clairement établie. Les gouvernements peuvent très bien ne pas tenir compte des tribunaux internationaux. Bien que les pays n'ayant pas adopté la DDPA aient peut-être moins de motivation à soutenir le droit au CLIP, il est clair que les consignes s'appliquent aux activités du Programme ONU-REDD et doivent être mises en oeuvre par le personnel de l'ONU et les agences gouvernementales participantes ; le document du projet ONU-REDD crée une obligation légale pour les gouvernements signataires de se conformer aux consignes/au CLIP, à défaut de quoi ils mettent en péril leur aptitude à développer des crédits carbone viables. Même si les directives ne font pas partie de la politique nationale, elles peuvent être utilisées pour influencer cette dernière.
- *Nécessité de maintenir l'intégrité des consignes en matière de CLIP :* Il y a lieu de craindre que certaines approches qui semblent moins robustes, par ex. l'exigence du FPCF concernant le "soutien de la communauté au sens large" n'affaiblissent le CLIP dans le cadre du Programme ONU-REDD. Il est clair qu'en dépit d'activités d'harmonisation avec le FPCF, le Programme ONU-REDD conservera des standards clairement différenciés pour soutenir le CLIP ; il existe cependant des incertitudes quant à la manière dont s'appliqueront ces standards le jour où le Programme ONU-REDD mettra en oeuvre un système de partenaires de livraison multiples.
- *Les Consignes en matière de CLIP ne doivent pas être une simple procédure :* Elles doivent activement soutenir les droits des PA et des communautés locales et ne pas être perçues comme de simples procédures. Par exemple, ces consignes doivent renforcer la sécurité de la propriété des terres et contribuer à codifier les droits coutumiers.
- *Types de mécanismes de recours disponibles :* Ceux-ci comprennent les « mesures de précaution » (par ex. procédure d'action urgente / d'avertissement anticipé) telles que les dispositions de la Convention Internationale sur l'Élimination de la Discrimination Raciale (CIEDR) qui ont incité la International Finance Corporation (IFC) - dans le cadre de l'exploitation de l'huile de palme en Indonésie - à suspendre le projet du fait des problèmes. Dans le contexte africain, nous avons deux exemples de recours couronné de succès : (1) l'utilisation effective du panel d'inspection de la Banque Mondiale en RDC ; (2) l'éviction forcée de la communauté des Endorois du Kenya lorsque l'Union Africaine (UA) a endossé un décret antérieur de l'ACHPR qui obligeait légalement le gouvernement kenyan à verser des compensations aux Endorois et à leur restituer leurs terres.

Il est suggéré que soient créés des tribunaux spéciaux pour REDD+ (par ex. mécanismes semblables à ceux des tribunaux fiscaux spéciaux en Zambie). Certains changements législatifs peuvent soutenir le CLIP, par exemple les revendications basées sur les droits coutumiers peuvent être soutenues par la récente codification des droits coutumiers auprès des hautes cours de Tanzanie et de Zambie. Même si certains pays se sont abstenus d'adopter les déclarations non-contraignantes telles que la DDPA, si celles-ci s'intègrent dans le droit coutumier, elles pourraient très bien devenir contraignantes.

- *Obtenir une participation plus active des PA et des communautés locales à REDD+ :* Les consignes pourraient encourager les PA et les communautés locales à lancer et à contrôler des processus REDD+ par elles-mêmes. Il existe des cas où les communautés autochtones ont fait exactement cela (par ex. en Bolivie) et où elles ont conçu des stratégies REDD+ même avant l'adoption officielle de cette initiative par les pays. Au Paraguay les réseaux indigènes ont directement participé à la rédaction du document du Programme National ONU-REDD. Il est suggéré d'explorer plus activement la possibilité de soutenir les initiatives REDD+ dirigées par les PA et les communautés locales.
- *Identification d'une représentation adéquate :* Garantir une véritable représentation, surtout auprès des comités nationaux, constitue un défi ; comment choisissons-nous la bonne représentation et comment faisons-nous en sorte que l'information revienne aux communautés ? Au niveau de la base, l'identité des véritables représentants est clairement connue, mais dans les villes/capitales, cela est plus difficile. Nécessité de travailler en étroite collaboration avec les organisations au niveau local qui connaissent la réalité du terrain et collaborent avec les structures locales ; cela contribuera à une meilleure représentation au niveau national également. Il est noté qu'en Tanzanie, des processus d'auto-sélection sont appliqués. Le Programme ONU-REDD et les consignes conjointes [du FPCF sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation à REDD+](#)<sup>6</sup> contiennent des conseils quant à la sélection des représentants et aux caractéristiques des représentants adéquats.
- *Utilisation de l'informatique :* L'informatique est un outil utile pour ce qui concerne l'information, la prise de responsabilités et la transparence - il convient d'examiner des expériences reliant l'informatique à certains principes du CLIP. Il est souligné que l'utilisation de l'informatique dépend du public visé. Parfois la radio nationale ne couvre pas l'intégralité du pays. D'autres techniques, comme le recours à des troupes de théâtre locales, peuvent être utilisées. En Zambie, des efforts sont faits pour utiliser le système téléphonique national pour soutenir REDD+ et l'engagement des parties prenantes.
- *L'utilisation des protocoles communautaires :* Il est envisagé que les protocoles communautaires puissent être utilisés en combinaison avec d'autres techniques, en travaillant avec une OC/ONG avant de lancer une initiative telle que le Programme ONU-REDD. En tant que document rédigé dans le cadre d'un processus de bas en haut, les protocoles communautaires peuvent constituer une technique utile et fonctionner au niveau auquel doit être appliqué le CLIP : le niveau de la communauté. Il est nécessaire d'assurer la légitimité de ces protocoles à travers leur reconnaissance officielle au niveau national. Le protocole de Nagoya, négocié récemment, peut constituer une bonne base pour cela, les gouvernements devant reconnaître les pratiques des communautés. Les protocoles communautaires peuvent s'inscrire dans un contexte plus large et contribuer à des domaines de travail connexes, notamment : le développement des capacités ; le soutien du savoir traditionnel ; et le développement de mécanismes de recours.
- *Nécessité de soutenir la participation des agents locaux :* Les OC/ONG locales sont les meilleurs agents lorsqu'il s'agit d'encourager les communautés à développer leur aptitude à comprendre

---

<sup>6</sup><http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/Nov2010/FCPF%20UN-REDD%20Stakeholder%20Guidelines%20Note%20Draft%202011-17-10.pdf>

et à participer à REDD+ ; à ce titre elles doivent être incluses de manière plus active, ce qui éviterait de recourir à des consultants externes. Les agences d'études doivent intégrer la communauté de manière plus significative dans leurs activités d'étude. Ces agents sont également importants pour le CLIP. En assurant un niveau d'indépendance par rapport aux entités ayant proposé le projet, ils garantissent que les communautés bénéficient de conseils impartiaux. Dans les cas où la société civile n'a pas de présence forte, par ex. au Vietnam, l'utilisation d'interlocuteurs embauchés a été perçue comme une méthode efficace permettant de contourner cette difficulté. Il est important de veiller à l'équilibre entre les sexes et à une représentation adéquate des différents groupes ethniques et sociaux parmi les agents locaux/interlocuteurs qui participent au processus.

- *Différences entre les régions* : Contrairement à la région Amérique Latine et Caraïbes, dans certaines régions d'Afrique, par ex. le Bassin du Congo, il est difficile de trouver une zone boisée abritant uniquement des PA ; de nombreuses communautés partagent une seule et même zone. Par conséquent, il est nécessaire de spécifier les positions différenciées des différentes communautés dans la démarche de CLIP. En Afrique, il peut ne pas exister d'institutions représentatives des PA au niveau national comme cela est le cas dans d'autres régions du monde. Les consignes ne doivent par conséquent pas partir du principe que ces structures existent. Il faut également noter que dans certains pays d'Afrique, certaines communautés de PA ne sont pas reconnues par les autorités. Des chefs de village officiellement reconnus peuvent ne pas représenter certains groupes de PA dont le statut n'est pas clair (par ex. les communautés pygmées sont uniquement reconnues en tant que « camps » et non pas en tant que « villages » ; en outre, elles ne bénéficient pas de la représentation politique qui accompagne cette dernière catégorie). Certaines communautés peuvent ne pas avoir de chefs ni de représentants désignés. Il serait dans ce cas contre-productif de trop insister sur l'utilisation de chefs/représentants désignés pour chercher à obtenir le CLIP ; certaines communautés peuvent être lésées et exclues par cette approche.

## **JOURS TROIS ET QUATRE : TRAVAIL DE GROUPE ET RÉDACTION DES CONSIGNES**

Les sections qui suivent résument certaines des discussions et des résultats produits par les sessions de travail en groupe au cours des deux derniers jours de l'atelier. Les présentations des différents groupes de travail peuvent être consultées dans l'[Espace de Travail d'ONU-REDD](#)<sup>7</sup>.

### **Groupes 1 et 5 : Consignes pour un Consentement Libre, Informé et Préalable**

Parmi les conclusions de ces deux groupes, citons :

- Des révisions ont été suggérées pour renforcer les définitions existantes et les principes représentés dans le projet de consignes.
- Intégration de texte se rapportant aux droits des PA sur les terres.
- Nécessité, pour les consignes, de spécifiquement reconnaître la contribution des PA à la préservation et à la sauvegarde des forêts.
- Référence spécifique au Rapport de 2005 du Groupe de Travail des Experts de la Commission Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples sur les Populations/Communautés Autochtones pour des conseils concernant l'identification des groupes de PA et de communautés auxquels doivent s'appliquer ces consignes.

---

<sup>7</sup> [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_docman&task=cat\\_view&gid=995&Itemid=53](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=995&Itemid=53)

- Nécessité d'étendre la portée des consignes pour les appliquer aux entités potentielles du secteur privé qui mettent en oeuvre des activités REDD+.
- Intérêt de mettre au point des mécanismes visant à aider les communautés à examiner périodiquement la question de savoir si les accords fonctionnent et si elles acceptent toujours de donner leur consentement en conséquence.
- Nécessité de suivi et d'évaluation à toutes les étapes, de garantie que l'information adéquate a été transmise et discutée et de vérification que les individus l'ont comprise.
- Conseils sur les amendements spécifiques à l'Afrique à apporter au texte.
- La traduction française des consignes comporte de nombreux problèmes et mériterait une révision.

Les points de discussion soulevés par le groupe au sens large sont résumés ci-dessous :

- La définition du consentement dans les consignes est bonne, mais elle doit développer des étapes plus pratiques permettant d'aboutir à la prise de décisions par la communauté.
- La non-garantie du droit de retenir le consentement dévalorise tout le processus de CLIP.
- Sur la question d'« informé » - la partie qui se charge d'informer doit être impartiale et ne pas présenter une information orientée.
- Que se passe-t-il lorsque le consentement n'est pas accordé ? Si certains villages sont d'accord et d'autres pas, cela donne lieu à des fuites. Il peut s'avérer utile de chercher à comprendre pourquoi le consentement a été refusé pour réduire les problèmes, mais lors de la consultation Asie Pacifique, certains ont affirmé qu'une décision communautaire ne devait pas être remise en question.
- Le processus de consentement nécessite un certain temps et un protocole communautaire adapté doit être prévu pour le surveiller.
- Le schéma présenté dans les consignes fait ressembler le consentement à un processus ponctuel ; en fait, ce schéma doit être cyclique.
- Il faut noter que le terme de « consentement conditionnel » qui est utilisé par le groupe - qui indique que le consentement est conditionné par le fait que les conditions convenues soient vérifiées - n'a pas de signification légale claire et doit être re-considéré, par ex. l'on pourrait faire référence à un consentement basé sur un contrat ou un accord à honorer. Cela a abouti à la proposition d'une formulation supplémentaire : « Le CLIP demeurera valable tant que les conditions dans lesquelles il aura été accordé seront respectées. » Il a également été suggéré que le conditionnel soit remplacé par le futur dans le document, de manière à renforcer l'intention.
- Il existe un risque d'exclusion de certains groupes. Le Rapport de 2005 du Groupe de Travail des Experts de la Commission Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples sur les Populations/Communautés Autochtones doit servir de liste faisant autorité qui informe le CLIP dans la région Afrique.
- Le problème lié au fait que la représentation traditionnelle ne représente pas certains groupes de PA de manière adéquate est un aspect qui doit être examiné de près. C'est précisément la raison pour laquelle il est si important de définir et de comprendre le concept de « Peuples Autochtones » dans le contexte africain, les notions de pouvoir et de marginalisation étant en jeu. Ces questions ont des retombées sur les activités associées, telles que la cartographie participative.

## **Groupe 2 : Consignes concernant les Mécanismes de Recours**

Parmi les conclusions auxquelles est abouti ce groupe, citons :

- Des recommandations quant à la manière dont les mécanismes de recours pourraient

fonctionner aux niveaux local, national, régional et international.

- La fourniture d'une aide juridique et d'un soutien en faveur des PA et des communautés locales pour renforcer les processus de recours et les rendre plus accessibles.
- Des activités de prévention/surveillance visant à fournir des alertes, à éviter les violations, ainsi qu'à gérer et à résoudre les conflits sans recours formel, si possible.
- La nécessité d'outils permettant de surveiller les activités (par ex. indicateurs).
- La nécessité d'assurer l'impartialité des organes de recours et leur indépendance vis-à-vis des activités de REDD+ et des individus ayant des intérêts personnels/préjugés.
- La nécessité de faire participer plusieurs parties prenantes dans les comités/structures de recours, y compris ceux qui bénéficient de la confiance des communautés.

Les points de discussion soulevés par le groupe au sens large sont résumés ci-dessous :

- Quel sera le statut juridique de ces organes ? Seront-ils protégés par le gouvernement ? Seront-ils couverts par les textes légaux ? Seront-ils reconnus par les autorités ? La légitimité et le pouvoir des organes de recours doivent être soutenu d'une manière semblable à celle du décret de la RDC qui soutient le Comité REDD+ de RDC.
- Les participants sont généralement préoccupés par le fait que les tribunaux nationaux puissent souvent s'avérer inefficaces, lents et dotés de préjugés favorables vis-à-vis du gouvernement.
- La nécessité de soutenir un mécanisme permettant de surveiller, de mettre en lumière et de signaler les problèmes/transgressions.
- La nécessité de distinguer entre les problèmes qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas être traités par différents mécanismes (par ex. l'accaparement des terres est criminel et doit être porté devant un tribunal officiel et non pas soumis à l'arbitrage de la communauté ; les problèmes liés à la mise en oeuvre des activités de REDD+ peuvent être résolus par le personnel du Programme ONU-REDD sans qu'il soit nécessaire de se tourner vers un organe officiel.
- La nécessité de clarifier à quel point les décisions seront contraignantes et comment les transgressions seront pénalisées, par ex. le financement sera-t-il refusé ?
- Le Conseil des Politiques du Programme ONU-REDD pourrait jouer le rôle de mécanisme de recours ; les membres des PA et du Conseil de l'OC ont le pouvoir d'influencer les décisions.

### **Groupes 3 et 6 : Consignes de Consultation**

Ce groupe a examiné certaines questions essentielles concernant la consultation, notamment les principales mesures à prendre pour disposer d'un engagement total et efficace à chaque niveau et la manière d'obtenir un flux d'informations bidirectionnel vers et depuis la communauté.

Les conclusions auxquelles sont parvenus ces deux groupes comprennent la nécessité de :

- Garantir l'inclusivité des différents groupes (par ex. sexe, âge, peuples autochtones, etc.).
- Utilisation d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité et l'inclusivité de la consultation (par ex. composition du groupe consultatif ; nombre de consultations ; résultats des réunions ; nombre de sessions de revue/commentaires après les réunions).
- Identification de l'agent approprié qui doit être chargé de mener les consultations.
- Définition et accord concernant le périmètre des questions devant faire l'objet de la consultation et le calendrier adéquat des différentes étapes de celle-ci.
- Garantie qu'une information soit fournie sur toutes les questions pertinentes.
- Garantie de la pertinence des consultations du processus REDD+ national et de leur aptitude à informer de manière efficace les politiques et les activités.
- Garantie que les coûts des consultations soient clairement budgétées.
- Soutien des processus de consultation initiés par la communauté ainsi que par le Programme

## ONU-REDD.

Le groupe a mis au point un plan d'action de consultation en 10 étapes qui pourrait être adopté par les pays du Programme ONU-REDD. Ce plan se caractérisait par 2 problèmes transversaux :

1. Construction de la propriété et développement de relations avec les parties prenantes permettant de mettre en oeuvre des actions et de réduire le potentiel de futurs conflits.
2. Garantie de réactions et de contributions techniques pendant l'ensemble du processus, à chaque étape.

Les points de discussion soulevés par le groupe au sens large sont résumés ci-dessous :

- Les conseils proposés par le groupe soulignent qu'il y aura des différences importantes entre les différents pays (par ex. dans la cartographie des parties prenantes).
- Nécessité de réfléchir à la manière dont sont menées les consultations, qui les mène et qui en est responsable (par ex. gouvernement national/local ; les O.N.G. ; le Programme ONU-REDD). L'on pourrait imaginer un comité/groupe de travail qui représenterait les différentes parties prenantes et qui surveillerait les activités de consultation. Par exemple, dans le cas du plan de consultation vietnamien, la Direction du Programme ONU-REDD sera chargée de la mise en oeuvre et il existe un réseau REDD+ national de 40-50 groupes représentés qui prodiguent également des conseils à propos du plan de consultation. Au final, la responsabilité doit en incomber au Programme ONU-REDD.
- Il est important de distinguer les cas où la consultation est nécessaire de ceux où le consentement doit être recherché.
- Toute consultation significative doit être soutenue dès le départ.
- Les gouvernements demandent de l'aide à ce sujet, ce qui en fait un domaine de travail de la plus haute importance.

### **Groupe 4 : Activités de préparation au CLIP et à REDD+, puis création d'un environnement propice pour soutenir le CLIP**

Parmi les conclusions auxquelles est abouti ce groupe, citons :

- Il est nécessaire de réfléchir aux conditions propices et aux mesures correspondantes à prendre pour créer ces conditions aux niveaux local, sub-national national, régional et international.
- Suggestions de problèmes transversaux tels que le sexe.
- Accent mis sur le développement des capacités des acteurs concernés (par ex. communautés, gouvernement, agences de l'ONU) qui travaillent avec les réseaux, les organisations et les institutions qui existent déjà.
- Nécessité de soutenir et de travailler avec les organisations des PA locales et les OSC.
- Nécessité d'obtenir un aval plus vaste en dehors du gouvernement et du Programme ONU-REDD (par ex. autres institutions et réseaux régionaux, internationaux et bilatéraux).
- Nécessité de publier plus largement les expériences du Programme ONU-REDD en matière de CLIP.

Les points de discussion soulevés par le groupe au sens large sont résumés ci-dessous :

- Le Programme ONU-REDD doit se demander comment traduire les principes du CLIP en actions. Les agences de l'ONU peuvent avoir énormément d'influence sur le point de vue des gouvernements, mais il est nécessaire de commencer par développer leurs capacités.

- Les organisations régionales et inter-gouvernementales peuvent s'avérer être des intermédiaires extrêmement utiles ; il est nécessaire de développer leurs capacités et de permettre leur participation en conséquence.
- Il est nécessaire de développer des indicateurs clairs pour aider à surveiller l'avancement de la mise en oeuvre des consignes.
- Les donateurs sont une composante-clé de l'environnement propre à permettre les différentes initiatives. Si un plus grand nombre de donateurs nécessitent qu'il soit adhéré à des consignes semblables, cela peut renforcer l'ensemble de l'environnement propice au CLIP dans le cadre de REDD+.
- Une législation favorable est assurée de renforcer le processus et l'environnement propice.
- Il est important de savoir distinguer quand il est nécessaire d'obtenir spécifiquement le consentement concernant une activité qui utilise le CLIP et quand il est nécessaire de mettre en oeuvre un processus plus général de consultation / participation.

### **Commentaires émis à distance par les PA du Kenya**

Les participants kenyans à cet atelier sont entrés en relation avec d'autres collègues des PA du Kenya pour recueillir leurs commentaires sur les consignes. Ces commentaires ont été transmis séparément et lus à voix haute pendant la réunion. Les principales problématiques étaient notamment :

1. L'accent exclusif des consignes sur les communautés dépendantes de la forêt ne tient pas compte des liens entre les autres groupes de PA et les forêts, par ex. les bergers, qui dépendent également des produits et des services de la forêt, comme par exemple l'eau. Il peut y avoir des conflits d'intérêts (par ex. les communautés qui habitent la forêt disent oui à REDD+ mais les bergers peuvent avoir un point de vue différent). Il est entendu que certains groupes peuvent être visés spécifiquement pour le développement des capacités, mais le point de vue des autres groupes doit être entièrement pris en compte.
2. Nécessité de renforcer les mécanismes de recours hors tribunal plutôt que de dépendre des solutions qui passent par le tribunal. Les structures traditionnelles des PA doivent être incluses ici.
3. Nécessité de fonds dédiés au développement des capacités dans REDD+ pour les PA.
4. Nécessité de définir quels forums/institutions seront chargés de surveiller le CLIP, notamment au niveau national.
5. Nécessité de vérifier que les communautés accordent leur consentement.

### **ÉTAPES SUIVANTES**

Les conseils prodigués par les participants de la consultation régionale Afrique seront synthétisés et partagés avec les participants, qui devront examiner le résultat et l'approuver. Ces commentaires seront ensuite intégrés dans les consignes mondiales définitives, qui seront synthétisées à partir des recommandations émanant des participants des trois régions et mises à la disposition du public en vue d'en recueillir les commentaires avant de les annexer aux Consignes Conjointes sur l'Engagement des Parties Prenantes. Fin 2011, il est prévu que des formations/ateliers au niveau régional ou national soient mis en place avec des responsables gouvernementaux, du personnel des agences de l'ONU concernées, des représentants des PA et la société civile pour faciliter le développement des capacités en vue de l'application des consignes.

## ANNEXE 1: LISTE DES PARTICIPANTS

### 1- Indigenous, CSO and Local-level Representatives

#	Name	Country	Organisation	Title	Telephone	Email
1	Mr. Messe Venant	Cameroon	Association OKANI	Director	Tel: + 237 22 07 92 23; Mob: + 237 77 30 46 34	<a href="mailto:associationokani@gmail.com">associationokani@gmail.com</a> ; <a href="mailto:messe_venant@yahoo.fr">messe_venant@yahoo.fr</a>
2	Ms. Pauline Koti	CAR	AIDBAC - Association pour la Defense des BaAKA de Centrafrique	President	Mob: +23670984725	<a href="mailto:kotipauline@yahoo.fr">kotipauline@yahoo.fr</a>
3	Mr. Aime Francis Mboutou	CAR	Union des Communautés Baka (ETOMBA-NZAL)	Coordinator	-	<a href="mailto:c/o_schmittant@hotmail.com">c/o schmittant@hotmail.com</a>
4	Mr. Géry Freddy Moyongo	Rep. Of Congo	RENAPAC (National Network of IP organizations)	Coordinator	Tel: +242 06 977 62 49	<a href="mailto:cburren@wcs.org">cburren@wcs.org</a>
5	Ms. Marguerite Homb	Rep. Of Congo	Association Santé & Nature	Coordinator - Training	Tel: +242 06 666 21 93	<a href="mailto:training_congo@yahoo.fr">training_congo@yahoo.fr</a>
6	Mr. Adrien Sinafasi Makele	DRC	Dignité Pygmée (DIPY) / Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA)	National Coordinator	Tel : + 243 994406340	<a href="mailto:sinafasiadrien@yahoo.fr">sinafasiadrien@yahoo.fr</a> ; <a href="mailto:sinafasiadrien@yahoo.fr">sinafasiadrien@yahoo.fr</a> ;
7	Ms. Adolphine Muley	DRC	Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA)	Chairwoman	Tel : + 243998623642;	<a href="mailto:uefafr@yahoo.fr">uefafr@yahoo.fr</a>
8	Mr. Kedi Bosula	DRC	Réseau des peuples autochtones pour la gestion durable des écosystèmes forestiers (REPALEF)	Sec Gen Adj	Tel: 081 62 60 734	<a href="mailto:bosulumola@yahoo.fr">bosulumola@yahoo.fr</a>
9	Mr. Léonard Fabrice Odambo Adone	Gabon	Mouvement des Minorités Autochtones et Pygmées du Gabon (MINAPYGA)	President	Tel: +241 07 89 25 90/0735 13 32	<a href="mailto:odamboleonard@yahoo.fr">odamboleonard@yahoo.fr</a>
10	Mr. Richard Baalow	Tanzania	Ujamaa community Resource Trust P.O.Box 15111 Arusha, Tanzania	Field officer	Tel: +255 27 250 2300 ; Mobile: + 255 784546378	<a href="mailto:info@ujamaa-crt.org">info@ujamaa-crt.org</a>

11	Mr. Parmelo Saitoti	Tanzania	Association for Law and Advocacy for the Pastoralists(ALAPA)	Forests and Climate Change Officer	Tel: +2553634/3635; Mob: +255786020121	<a href="mailto:oloure@yahoo.com">oloure@yahoo.com</a>
12	Ms. Zaninka Penninah	Uganda	United Organisation for Batwa Development in Uganda (UOBDU)	Coordinator	Tel: +256 (0) 486 4 30 140 Mob.: +256 (0)77 2 660 810/75 8 660 810	<a href="mailto:zaninkah@yahoo.com">zaninkah@yahoo.com</a>
13	Ms. Margaret Lokawua	Uganda	Indigenous Women Environmental Conservation Project	Coordinator	Tel: 256 772830999	<a href="mailto:iriamall@yahoo.com">iriamall@yahoo.com</a>
14	Mr. Soikan Meitiaki	Kenya	Mainyoito Pastoralists Integrated Development Organisation (MPIDO)	Programme Coordinator	Tel: +254 20 3882950; Mob: +254721959013	<a href="mailto:soikan.meitiaki@mpido.org">soikan.meitiaki@mpido.org</a>
15	Mr. Kanyinke Sena	Kenya	Indigenous Peoples of African Co-ordinating Committee (IPACC), UN Permanent Forum on Indigenous Issues (UNPFII)	Member of the IPACC Executive Committee; UNPFII Representative for African IPs 2011-2013	Tel: 254725288402	<a href="mailto:kanyinke@yahoo.com">kanyinke@yahoo.com</a>
16	Ms. Joyce Omenai	Nigeria	West Africa Focal Region, International Alliance of Indigenous and Tribal Peoples of Tropical Forests (IAITPTF) / Ethnic Minorities and Indigenous Rights Organisations of Africa (EMIROAF)	Coordinator	Tel: +234 803 438 8829	<a href="mailto:joycefavour4@yahoo.com">joycefavour4@yahoo.com</a>
17	Ms. Iyabo Onibokun	Nigeria	Akoko Development Group	Coordinator	Tel: +234 8033215340	<a href="mailto:iyaboonibokun@yahoo.com">iyaboonibokun@yahoo.com</a>
18	Mr. Edem O. Edem	Nigeria	Green Concern for Development	Programme Coordinator	Tel: +234 8037114770	<a href="mailto:edemgreen@yahoo.com">edemgreen@yahoo.com</a>
19	Ms. Mona Mohamed Rakhi Abu Zuaied	Sudan	Forest National Corporation (FNC) - North of Kordofan State	Assistant Manager- Head of Department of Inventory and GIS	Tel: +249 611 8 23275; Mob: + 249 910035475	<a href="mailto:monarakhi@yahoo.com">monarakhi@yahoo.com</a>
20	Ms. Taghreed Ali El Siddig Ali	Sudan	Forest National Corporation (FNC) - Gadarif State	Assistant Manager- Head of Department of Extension &Community	Tel: +249 441 8 36424; Mob: + 249 918084479	<a href="mailto:taghreesiddig_75@yahoo.com">taghreesiddig_75@yahoo.com</a>

				Plantation		
21	Mr. Elvis Ng'andwe	Zambia	Missionaries of Africa	Legal Officer	Mob: +260975141975	<a href="mailto:chanijr@yahoo.com">chanijr@yahoo.com</a>
22	Mr. Roger Muchuba	DRC	Groupe de Travail Climat-REDD de la Société civile (GTCR)	Lawyer	Mob: + 243 998676477	<a href="mailto:rogermuchuba@yahoo.fr">rogermuchuba@yahoo.fr</a>
23	Mr. Essono Ondo Protet Judicaël	Gabon	Brainforest	Coordonnateur des Programmes	Cell.: +24107419922 / +24106559126 ; Tél.: +241445352	<a href="mailto:essono.ondopj@gmail.com">essono.ondopj@gmail.com</a> ; <a href="mailto:esnopj@yahoo.fr">esnopj@yahoo.fr</a>
25	Mr. Jofa Timanywa	Tanzania	Tanzanian Community Forest Conservation Network (MJUMITA)	Advocacy Coordinator	Tel: +255 713 334220; Mobile: 071333422	<a href="mailto:rnjaidi@gmail.com">rnjaidi@gmail.com</a> ; <a href="mailto:jophta@yahoo.com">jophta@yahoo.com</a>
25	Mr. Robert Chimambo	Zambia	Zambia Climate Change Network	Board Member	Tel: +260 211 250404; Cell:+260 995 880 441	<a href="mailto:kchimambo@gmail.com">kchimambo@gmail.com</a>

**2- UN-REDD  
Programme  
Staff**

#	Name	Country	Organization	Title	Telephone	Email
26	Ms. Gaya Sriskanthan	USA	UNDP/UN-REDD Programme	Consultant, Stakeholder Engagement	Mob: +1 347 538 7461	<a href="mailto:gayathri.srisanthan@undpaffiliates.org">gayathri.srisanthan@undpaffiliates.org</a>
27	Ms. Nina Kantcheva	USA	UNDP/UN-REDD Programme	Consultant, Stakeholder Engagement	Mob: + 1 917 892 6041	<a href="mailto:nina.kantcheva@undp.org">nina.kantcheva@undp.org</a>
28	Mr. Mgaza Lusonge	Tanzania	Tanzania UN-REDD Programme	Programme Assistant	Mob:- +255767717273 OR +255773693984	<a href="mailto:mgaza.lusonge@undp.org">mgaza.lusonge@undp.org</a>
29	Mr. Josep Gari	Senegal	UNDP/UN-REDD Programme	Regional Technical Advisor, West and Central Africa Region	Mob: + 221-775291296 Tel: +221 33 869 0639	<a href="mailto:josep.gari@undp.org">josep.gari@undp.org</a>

30	Mr. Tom Twining-Ward	South Africa	UNDP/UN-REDD Programme	Regional Technical Advisor, Southern and Eastern Africa	Tel: +27 (0)12-354-8136 Cell: +27 (0) 82-333-0571	<a href="mailto:tom.twining-ward@undp.org">tom.twining-ward@undp.org</a>
31	Dr. Timothy Boyle	Thailand	UNDP/UN-REDD Programme	Regional Technical Advisor, Asia-Pacific	Tel: +66-2-288-2728	<a href="mailto:timothy.boyle@undp.org">timothy.boyle@undp.org</a>
32	Mr. Ralf Ernst	Tanzania	UNEP/UN-REDD Programme	National UN-REDD Coordinator, Tanzania	Phone: (+255) 22 219 9366 Mobile: (+255) 0786599434	<a href="mailto:ralf.ernst@undp.org">ralf.ernst@undp.org</a>
33	Dr. Eliakimu Zahabu	Tanzania	FAO/UN-REDD Programme	MRV Expert (recruited by FAO)	Tel. +255 2113070, 2113071	<a href="mailto:zahabue@yahoo.com">zahabue@yahoo.com</a>
34	Ms. Clara Makenya	Tanzania	UNEP	National Officer	Tel: +255 22 219 9352; Mobile: +255 789 391040	<a href="mailto:clara.makenya@unep.org">clara.makenya@unep.org</a>
35	Ms. Katri Kallio-Koski	Zambia	UNDP CO	Programme Analyst	Tel: +260975809128	<a href="mailto:katri.kallio-koski@undp.org">katri.kallio-koski@undp.org</a>
36	Ms. Julie Greenwalt	Kenya	UNEP/UN-REDD Programme	Programme Officer	Tel: +254 20 762 5729	<a href="mailto:julie.greenwalt@unep.org">julie.greenwalt@unep.org</a>

**3 UN-REDD  
IP/CSO PB  
Observers**

#	Name	Country	Organization	Title	Telephone	Email
37	Mr. Elifuraha Laltaika	Tanzania	Community Research and Development Services (CORDS)	Legal Officer	732972340; Mob. +255788660301	<a href="mailto:elilaltaika@yahoo.com">elilaltaika@yahoo.com</a>
38	Mr. Pacifique Mukumba	DRC	Le Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables (CAMV)	Executive Director	Mob: 243 997706371	<a href="mailto:camvorg@yahoo.fr">camvorg@yahoo.fr</a>

**4 - Resource  
People and  
others**

#	Name	Country	Organization	Title	Telephone	Email
39	Mr. Patrick Kipalu	DRC/USA	Bank Information Center (BIC)	Associate, Africa Program	Tel: 1-202-624-637; Mob: 1-240 -601-1252	<a href="mailto:pkipalu@bicusa.org">kipalu@bicusa.org</a>

40	Ms. Kristen Hite	USA	Center for International Environmental Law (CIEL)	Staff Attorney	Tel: +1-202-742-5846	<a href="mailto:khite@ciel.org">khite@ciel.org</a>
41	Mr. Awono Abdon	Cameroon	Centre for International Forestry Research (CIFOR)	Research Officer, Livelihood Program	Tel: (237) 22 22 74 51/49	<a href="mailto:A.ABDON@CGIAR.ORG">A.ABDON@CGIAR.ORG</a>
42	Dr. Justin Kenrick	UK	Forest Peoples Program (FPP)	Board of Trustees	Tel: +44 (0)1608 652893	<a href="mailto:justinkenrick@yahoo.co.uk">justinkenrick@yahoo.co.uk</a>
43	Ms. Haddy J. Sey	USA	Forest Carbon Partnership Facility (FCPF)	Social Development Specialist	Tel: +1-202-473-1610	<a href="mailto:hsey@worldbank.org">hsey@worldbank.org</a>
44	Ms. Xiaoting Hou	USA	The Forests Dialogue (TFD)	Program Manager	Mobile: 1- 203-598-4595	<a href="mailto:xiaoting.hou@yale.edu">xiaoting.hou@yale.edu</a>
45	Mr. Edwin Nssoko	Tanzania	Jane Goodall Institute	REDD Project Director	Tel: +255 280 283257; Mob: 0757251760	<a href="mailto:nssokov@yahoo.com">nssokov@yahoo.com</a>
46	Ms. Francesca Thornberry	UK	Rainforest Foundation UK	Programmes Manager	Tel +44 (0) 20 7485 0193	<a href="mailto:FrancescaT@rainforestuk.org">FrancescaT@rainforestuk.org</a>
47	Ms. Maia Campbell	USA	UN Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples	Legal Advisor	Tel: +1-(520) 626-0300	<a href="mailto:maia.campbell@law.arizona.edu">maia.campbell@law.arizona.edu</a>
48	Mr. Philip Mrema Odongo	Kenya	Climate Network Africa	Senior Policy Analyst/Fundraiser	Tel: 254-020 373728; Mobile: 254-716493196	<a href="mailto:maaafrica@yahoo.com">maaafrica@yahoo.com</a>
49	Mr. Erneus Kaijage	Tanzania	Clinton Climate Initiative	Director	Tel: 255 712 68 28 85; Mob: 255 712 68 28 85	<a href="mailto:ekaijage@clintonfoundation.org">ekaijage@clintonfoundation.org</a>
50	Mr. Gino Cocchiario	South Africa	Natural Justice: Lawyers for Communities and the Environment	Lawyer	Telephone: +27 21 42 616 33	<a href="mailto:gino@naturaljustice.org.za">gino@naturaljustice.org.za</a>
51	Mr. Charles Meshack	Tanzania	Tanzania Forest Conservation Group (TFCG)	Executive Director	Tel/Fax: +255 (0) 22-2669007 Cell:+255-754 380607	<a href="mailto:cmeshack@tfcg.or.tz">cmeshack@tfcg.or.tz</a>
52	Mr. Simon Milledge	Tanzania	The Royal Norwegian Embassy in Tanzania	Consultant	Tel: +255 (0)754 279 539; Mob: +255 (0)754 279 539	<a href="mailto:simi@mfa.no">simi@mfa.no</a>
53	Dr. Sayeda Ali Ahmed Khalil	Sudan	Forest National Corporation (FNC)	Head of General Administration of Afforestation	Tel: +249 183 471575; Mob: +249 922882329	<a href="mailto:Sayeda_khalil@yahoo.com">Sayeda_khalil@yahoo.com</a>

**5- Opening  
Speakers**

#	Name	Country	Organization	Title	Telephone	Email
54	Dr. Felician Kilahama	Tanzania	Ministry of Natural Resources and Tourism	Director of the Forest and Beekeeping Division	Tel: +255 783007400; Mob: +255 783007400	<a href="mailto:fkilahama@gmail.com">fkilahama@gmail.com</a>
55	Mr. Richard Muyungi	Tanzania	Vice President's Office	Director Environment	-	<a href="mailto:jkningu@yahoo.com">jkningu@yahoo.com</a>
56	Ms. Gertrude Lyatuu	Tanzania	UNDP	Team Leader Energy and Environment	Tel: (+255-22) 2199201-9	<a href="mailto:philippe.poinsot@undp.org">philippe.poinsot@undp.org</a>

## ANNEXE 2: ORDRE DU JOUR

Lundi 24 janvier 2011

<b>08.30: Enregistrement des participants</b>	
<b>Séance d'ouverture</b>	
09:00	Remarques préliminaires et allocution de bienvenue <i>Dr. Kilahama, Director of the Forest and Beekeeping Division, Government of Tanzania; Mr. Elifuraha Laltaika and Mr. Pacifique Mukumba, UN-REDD Programme Policy Board Members; Ms. Gertrude Lyatuu, Team Leader Energy and Environment, UNDP Tanzania</i>
09:30	Description générale de l'objectif, ordre du jour, présentation des participants <i>Josep Gari, UN-REDD Programme</i>
<b>Sujet clé : Présentation de REDD+ et description générale de REDD+ en Afrique</b>	
10:15	Présentation de REDD+ : <i>REDD+ and the Climate Change negotiations; REDD+ institutions and funding; and the REDD+ Partnership.</i> <i>Tim Boyle, UN-REDD Programme</i>
11:00	<i>Pause Café</i>
11:15	Activités du Programme ONU-REDD en Afrique: Présentation générale des programmes, problèmes et parties prenantes <i>Josep Gari and Tom Twining-Ward, UN-REDD Programme</i>
12:00	Fonds de partenariat pour le carbone forestier en Afrique: Présentation générale des programmes, problèmes et parties prenantes <i>Haddy Sey, FCPF</i>
12:30	Débat formel
13.15	Déjeuner
<b>Key Theme: Stakeholder Engagement in REDD+</b>	
14:30	Les peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt et REDD+ en Afrique: Problèmes et préoccupations concernant REDD+ et les droits des parties prenantes <i>Kanyinke Sena, IPAAC</i>
15:00	La participation des peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt originaires d'Afrique à la REDD+: Rôle et participation aux programmes REDD+ existants; le

Consultation du Programme ONU-REDD sur le CLIP et les recours - Afrique  
24-27 janvier 2011 – Tanzanie  
Compte-rendu d'atelier

	Programme ONU-REDD et le FPCF; le Partenariat REDD+ et suivi des négociations <i>Elifuraha Laltaika and Pacifique Mukumba, UN-REDD Programme Policy Board Members</i>
15:30	Facilitated discussion
16:15	<i>Débat formel</i>
<b>Sujet clé:</b> Compterendu: processus et étapes suivantes	
16:30	Compte rendu des résultats escomptés pour les 2ème, 3ème et 4ème journées de l'atelier. Déterminer les tâches et les processus. Présentation des ébauches de lignes directrices concernant le CLIP et les mécanismes de recours élaborés lors de la Consultation Asie-Pacifique et ALC et distribution des lignes directrices aux participants pour étude.  <i>Josep Gari, UN-REDD Programme</i>
<b>17.30 Fermeture</b>	
<b>18:00</b>	<b>Reception</b>

**Mardi 25 janvier 2011**

09:00	Ouverture des activités du jour  Révision des problèmes et questions identifiés au cours de la première journée, présentation de l'ordre du jour, revue des problèmes/questions que les groupes de travail devront aborder  <i>Tom Twinning-Ward, UN-REDD Programme</i>
<b>Sujet clé :</b> Lignes directrices opérationnelles du Programme ONU-REDD portant sur l'engagement des Peuples Autochtones et Autres Communautés dépendant de la forêt : garantir le processus de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CLIP) et les mécanismes de recours	
09:20	Origines et contexte légal pour le CLIP et le système des Nations Unies  <i>Kristen Hite, Center for International Environmental Law</i>
09:50	L'approche du Programme ONU-REDD visant à garantir l'engagement des parties prenantes, le CLIP et à offrir des mécanismes de recours  <i>Justin Kenrick, Forest Peoples Programme</i>
10:20	Débat formel
10:40	Présentation de l'ébauche des lignes directrices recommandées par les participants à la consultation Asie/Pacifique et ALC relative au CLIP et aux mécanismes de recours  <i>Gaya Sriskathan, UN-REDD Programme</i>
11:00	Problèmes et questions clés à résoudre via l'application du CLIP  <i>Nina Kantcheva, UN-REDD Programme</i>

Consultation du Programme ONU-REDD sur le CLIP et les recours - Afrique  
24-27 janvier 2011 – Tanzanie  
Compte-rendu d'atelier

11:20	<i>Pause Café</i>
11:40	Débat formel
<p><b>Sujet clé :</b> Le Programme ONU-REDD et les Peuples Autochtones et autres Communautés dépendant de la forêt en Afrique : Partage des expériences des pays pilotes et problèmes clés à prendre en considération lors du développement des directives du CLIP et de recours.</p>	
12:00	Processus d'engagement des parties prenantes à la RDC (enseignements tirés, étapes suivantes) <i>Adrien Sinafasi Makelo , Dignité Pygmée / Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones and Mr. Roger Muchuba, Groupe de Travail Climat-REDD de la Société civile</i>
12:20	Processus d'engagement des parties prenantes en Tanzanie (enseignements tirés, étapes suivantes) <i>Charles Meshack, Tanzania Forest Conservation Group</i>
12:40	Processus d'engagement des parties prenantes en Zambie (enseignements tirés, étapes suivantes) <i>Robert Chimambo, Zambia Climate Change Network</i>
13:00	Débat formel
13:20	Déjeuner
<p><b>Sujet clé:</b> Mise en œuvre du CLIP: Identifier les défis clés et les bonnes pratiques pour la mise en œuvre</p>	
14:20	Expériences de mise en œuvre du CLIP ou de tout autre processus similaire en Afrique <i>Gino Cocchiaro, Natural Justice</i>
14:40	Expériences de mise en œuvre du CLIP ou de tout autre processus similaire en Afrique <i>Abdon Awono, Center for International Forestry Research</i>
15:00	Pilotage du CLIP dans le cadre des activités du Programme ONU-REDD au Vietnam : Présentation du processus et des résultats <i>Tim Boyle, UN-REDD Programme</i>
15:45	Débat formel
16:15	<i>Pause Café</i>
<p><b>Sujet clé :</b> Développer des lignes directrices relatives aux processus CLIP et aux mécanismes de recours et du Programme ONU-REDD – processus et étapes suivantes</p>	
16.30	Révision du compte rendu et des résultats escomptés pour les 3ème et 4ème journées de l'atelier. Révision du processus utilisé lors des précédents séminaires régionaux, problèmes clés et enseignements tirés. Déterminer les groupes de travail, les tâches et processus d'élaboration

	de rapports et de consolidation des résultats. <i>Tom Twinning-Ward, UN-REDD Programme</i>
<b>17.30 Fermeture</b>	

**Mercredi 26 janvier 2011**

<b>Séance d'ouverture</b>	
09:00	Ouverture des activités du jour  Révision des problèmes et questions identifiés au cours de la deuxième journée, présentation de l'ordre du jour, revue des problèmes/questions que les groupes de travail devront aborder  <i>Tim Boyle, UN-REDD Programme</i>
<p><b>Sujet clé:</b> Séance des groupes de travail relative aux éléments du CLIP et aux mécanismes de recours visant à renseigner les lignes directrices dans le cadre du Programme ONU-REDD</p> <p>Sujets préliminaires des groupes de travail:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CLIP : Révision des ébauches de lignes directrices rédigées lors des consultations Asie et Pacifique et Amérique Latine et Caraïbes et définition détaillée de ce que le consentement préalable, donné librement et en toute connaissance de cause signifie dans la pratique et dans le contexte de l'Afrique</li> <li>• Recours : Définir les lignes directrices et les processus pour un mécanisme de recours efficace</li> <li>• Consultation : Définir les lignes directrices et les processus pour une consultation totale et efficace</li> <li>• Stade d'avancement du CLIP et de REDD+ : Quelles activités de préparation spécifique à ONU-REDD ou REDD+ devraient être appliquées</li> </ul>	
09:30	Répartition en groupes de travail, identification des rapporteurs et facilitateurs Séances de groupes de travail
10:30	Pause Café
11:00	Séances de groupes de travail (suite)
13.00	Déjeuner
<b>Sujet clé : Rapport préliminaire et échange d'opinion entre les groupes de travail</b>	
14:00	Rapport du groupe de travail 1 (présentation, discussion)
14:30	Rapport du groupe de travail 5 (présentation, discussion)
15:00	Rapport du groupe de travail 2 (présentation, discussion)
15:30	Pause Café
16:00	Rapport du groupe de travail 6 (présentation, discussion)

Consultation du Programme ONU-REDD sur le CLIP et les recours - Afrique  
24-27 janvier 2011 – Tanzanie  
Compte-rendu d'atelier

16:30	Rapport du groupe de travail 3 (présentation, discussion)
17:00	Rapport du groupe de travail 4 (présentation, discussion)
<b>Sujet clé:</b> Étapes finales pour le développement des lignes directrices du CLIP et des mécanismes de recours pour le Programme ONU-REDD	
17.30	Résumé des entrées convenues, signalisation des principaux aspects à approfondir, accord d'un processus pour l'enregistrement des entrées provenant du processus de révision public ouvert destinées à l'ébauche des lignes directrices (ONU-REDD rédigera le rapport des réunions et les participants seront invités à fournir des commentaires écrits)  <i>Tim Boyle, UN-REDD Programme</i>
<b>18.00 Fermeture</b>	

**Jeudi 27 janvier 2011**

<b>Séance d'ouverture</b>	
09:00	Ouverture des activités du jour  Révision des résultats des groupes de travail et problèmes soulevés lors de la 3ème journée, processus de révision relatif au développement de l'ébauche des lignes directrices pour le CLIP et les mécanismes de recours dans le cadre du Programme ONU-REDD.  <i>Ralf Ernst, UN-REDD Programme</i>
<b>Sujet clé:</b> Participations à l'ébauche des lignes directrices du CLIP et des mécanismes de recours dans le cadre du Programme ONU-REDD	
09:30	Suite des séances de groupes de travail pour la révision des lignes directrices en réponse aux commentaires de la 3ème journée
11:00	Pause Café
11:15	Rapport final du groupe de travail 1 (présentation, discussion)
12:00	Rapport final du groupe de travail 5 (présentation, discussion)
12:45	Déjeuner
13.45	Rapport final du groupe de travail 2 (présentation, discussion)
14:30	Rapport final du groupe de travail 6 (présentation, discussion)
15:15	Rapport final du groupe de travail 3 (présentation, discussion)
16.00	Pause Café
16:15	Rapport final du groupe de travail 4 (présentation, discussion)

<b>Key Theme: Final steps for developing guidelines on FPIC and Recourse Mechanisms for the UN-REDD Programme</b>	
17.00	Résumé des entrées convenues, signalisation des principaux aspects à approfondir, accord d'un processus pour l'enregistrement des entrées provenant du processus de révision public ouvert destinées à l'ébauche des lignes directrices (ONU-REDD rédigera le rapport des réunions et les participants seront invités à fournir des commentaires écrits) <i>Tim Boyle and Nina Kantcheva, UN-REDD Programme</i>
17:45	Remarques conclusives <i>Elifuraha Laltaika and Pacifique Mukumba, UN-REDD Programme Policy Board Members</i>
<b>18.00 Fermeture de la Réunion</b>	

